

SEANCE DU 24 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GRANVILLAIN, Maire,

Présent(e) s : Mesdames, Carole BRESSOLLES, Véronique CHOLLET, Pascale ESCARBOUDEL, Céline ESCUDIE, Simone SPADOTTO ; Messieurs, Davy BRESSOLLES, Patrick GRANVILLAIN, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Xavier SUDRE, René VIDAL.

Absents ayant donnés procuration (s) : Madame Béatrice PINCHON à Monsieur Xavier SUDRE, Monsieur Hugues CHAP à Madame Pascale ESCARBOUDEL.

Absent(e)(s) : Madame Céline DELIBES.

Excusé(e)(s) : Monsieur Vincent PRADELLES.

A été nommé secrétaire de séance : Madame Carole BRESSOLLES.

OBJET : Adoption du compte-rendu du dix huit février deux mille seize (18.02.2016) :

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du dix huit février deux mille seize (18.02.2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention : -le compte rendu du Conseil Municipal du dix huit février 2016 (18.02.2016).

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2015

Le compte administratif est un document tenu par l'ordonnateur et qui fait état des dépenses et des recettes de l'exercice clôturé.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des dépenses et des recettes réalisés au cours de l'exercice 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement		701 864.58 €
Section d'investissement		190 398.73€	175 903.97 €

Monsieur Le Maire ne pouvant pas participer au vote, il demande aux membres du Conseil Municipal d'élire un Président pour ce point. La Présidence est confiée à la 1^{ère} adjointe en charge des finances, Madame Pascale ESCARBOUDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention: le compte administratif 2015.

OBJET : Adoption du compte de gestion de l'exercice 2015

Le compte de gestion est un document établi par le comptable public de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'un exercice clôturé.

Ce document doit être strictement concordant avec le compte administratif tenu par l'ordonnateur.

Monsieur Le Maire présente le compte de gestion qui fait apparaître les réalisations ci-dessous :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement		701 864.58 €
Section d'investissement		190 398.73 €	175 903.97 €

Monsieur Le Maire, après une analyse détaillée, confirme que le compte de gestion 2015 est analogue au compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention : le compte de gestion 2015.

OBJET : Affectation des résultats 2015 au budget primitif 2016

Au vu des réalisations mentionnées au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

- Résultat de fonctionnement 2015 (recettes –dépenses)=65.01 €
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif 2014) : 115 242.25 €
- Résultat à affecter : 115 307.26 €
- Résultat d'investissement 2015 (recettes –dépenses) : -14 494.76 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif 2014) : 40 863.39 €
- Solde d'exécution d'investissement : 26 368.63
- Solde des RAR : - 10 697.74 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : 0

Le résultat à reporter en fonctionnement est donc de 115 307.26 € et en investissement de 26 368.83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :

-A affecter les résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016.

OBJET : Adoption du budget primitif de l'exercice 2016

Le budget est présenté par sections et par chapitres aux membres du Conseil Municipal.

	Dépense de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits votés au titre du budget	819 744 €	704 436.74 €
+	+	+
RAR de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	115 307.26 €
=	=	=
TOTAL section de fonctionnement	819 744€	819 744 €

	Dépenses d'investissement	Recettes
--	---------------------------	----------

		d'investissement
Crédits votés au titre du budget	101 071.92 €	85 401.03 €
+	+	+
RAR de l'exercice précédent	14 121.08 €	3 423.34 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	26 368.63 €
=	=	=
TOTAL de la section d'investissement	115 193 €	115 193 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention : le budget primitif 2016 comme présenté dans le document ci-joint.

OBJET : Vote des tarifs municipaux

Il est effectué par chapitre, une présentation des prévisions envisagées au titre du budget primitif 2016.

Tarifs municipaux à compter du 01/04/2016	
Régie photocopies et carte transport	
Photocopies A4, noir et blanc	0.15 €
Photocopies A3, noir et blanc	0.30 €
Photocopies A4, couleur	0,30 €
Photocopie A3, couleur	0,60 €
Télécopie (par envoi)	0.50 €
Carte transport	2.50 €
Extrait plan cadastrale A4	0.20 €
Extrait plan cadastrale A3	0.35 €
Régie Cantine - le repas enfant :	
Repas enseignants	4.60 €
Repas employé	3.10 €
Régie : Droit de pesage	
	1.50 €
Régie Droit de place	
Marché du mardi matin	1.00 €
Emplacement forain – de 20m ²	20 €
Emplacement forain de 21m ² à 100 m ²	35 €
Emplacement forain de 101 m ² et plus	75 €
Emplacement caravane habitation	20 €/ semaine
Régie festivités	
Repas Mounjetado adultes	16.00 €
Repas Mounjetado enfants 5 à 12	8.00 €
Buvette : bière et canettes	2.00€
Location Foyer Hiver (chauffage compris)	
WE Hiver et jour de la semaine en hiver	100.00 € / wd ou / j
WE Eté et jour de la semaine en été	80.00 € / wd ou / j
Caution Hiver/Eté	100.00 €
Concessions funéraire, 50 ans	
	50€ /m ²
Columbarium ,30 ans	500 € la case
Dépositoire, de 7 mois à 1 an	100 €/ mois
Dépositoire, après 1 an	500 € / mois
Location des jardins Familiaux	50 € Annuel / parcelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention : les tarifs municipaux applicables à compter du 01.04.2016.

OBJET : Vote des taux de fiscalité directe au titre de l'année 2016

Les éléments estimatifs des bases pour 2016, tels qu'ils figurent sur l'état de notification diffusé par la Direction Régionale des Finances Publiques, sont communiqués aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose une augmentation non différenciée des taux des trois taxes de 5 % et ce, afin de redresser la situation financière de la commune et de tendre au retour d'un niveau d'épargne nette positif.

Les taux seraient donc les suivants :

- taxe habitation :	13,91%
- taxe foncière propriétés bâties :	17.29%
- taxe foncière propriétés non bâties :	92.67%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention : l'augmentation non différenciée des taux des trois taxes communales.

OBJET : Questions diverses

-cession du « petit marché » : Monsieur Le Maire indique qu'il a obtenu deux estimations par deux agences immobilières différentes. Lors du prochain Conseil Municipal, il sera question d'autoriser Monsieur Le Maire à céder ce bien.

-commission « révision du PLU »: Monsieur Le Maire demande à des élus s'ils souhaitent faire partie de la commission qui suivra la révision du PLU. Il précise que les réunions auront lieu en journée. La commission serait composée de Monsieur Le Maire, Madame Escarboutel, Monsieur Vidal, Monsieur Davy Bressolles, Monsieur Pedrero et Monsieur Pinel. Monsieur Le Maire les invite à la réunion qui aura lieu le mercredi 08.04.2016 à 9h00, à la mairie.

Prochaines Réunions : Le 21 avril 2016 réunion de préparation, à 20h30 et Conseil Municipal le 28 avril 2016 à 20h45.